

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MAI 2020

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 10 H 00, au Foyer Rural de BRAINE, salle « Pierre JACQUEMET » sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

PRESENTS : François RAMPELBERG, Maire – Marie-Claude LAINÉ – Jean PONS (délégation de vote de Jacky IGNATE) – Odile VANDENBROUK – Patrick PETITJEAN – Nathalie MUSSOT – Gérard LAINÉ - Nicole GUIDET - Sylvie GRÜN – Florian RAYAUME – Martine TORLET - Stéphane WEBER – Marie-Thérèse GIRARD - Hervé ONYSZKO – Marie-Christine BROT – Denis SARAZIN – Céline NAUDIN – Alain LEMAITRE.

ABSENT EXCUSÉ : Jacky IGNATE.

Monsieur François RAMPELBERG procède à l'appel des présents :

- Monsieur François RAMPELBERG, 53 ans
- Madame Marie-Claude LAINÉ née JOSSEAUX, 74 ans
- Monsieur Jean PONS, 70 ans
- Madame Odile VANDENBROUK née JACQUIN, 54 ans
- Monsieur Patrick PETITJEAN, 52 ans
- Madame Nathalie MUSSOT née GÉRIN, 48 ans
- Monsieur Gérard LAINÉ, 74 ans
- Madame Nicole GUIDET née FIDELAINE, 69 ans
- Madame Sylvie GRÜN née AUBERTIN, 60 ans
- Monsieur Florian RAYAUME, 22 ans
- Madame Martine TORLET née HACHIN, 62 ans
- Monsieur Stéphane WEBER, 67 ans
- Madame Marie-Thérèse GIRARD née CAMACHO DOBLAS, 45 ans
- Monsieur Hervé ONYSZKO, 55 ans
- Madame Marie-Christine BROT née VERY, 70 ans
- Monsieur Denis SARAZIN, 60 ans
- Madame Céline NAUDIN, 48 ans
- Monsieur Alain LEMAITRE, 47 ans

et déclare que les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux depuis le **Lundi 18 mai 2020**.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sylvie GRÜN a été nommée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur François RAMPELBERG confie la présidence de la séance à Madame Marie-Claude LAINÉ, doyenne d'âge.

ELECTION DU MAIRE

Madame Marie-Claude LAINÉ qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU

Messieurs Florian RAYAUME et Alain LEMAITRE ont été désignés assesseurs.

Madame Marie-Claude LAINÉ invite à présent le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur François RAMPELBERG a fait acte de candidature.

La Présidente de la séance Madame Marie-Claude LAINÉ invite à procéder au premier tour de scrutin en appelant chaque conseiller municipal.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
- Monsieur François RAMPELBERG : 18

Monsieur François RAMPELBERG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

Monsieur François RAMPELBERG est proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De la création de 5 postes d'Adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, je constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste sera jointe au présent procès-verbal. Elle sera mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus.

Liste 1 : Jean PONS
a fait acte de candidature.

Le Maire annonce les candidats inscrits sur la liste : Jean PONS -
Nathalie MUSSOT - Gérard LAINÉ - Odile VANDENBROUK -
Patrick PETITJEAN.

Il invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
- Liste 1 : Jean PONS : 19

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Jean PONS. Ils prendront rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figureront sur la feuille de proclamation.

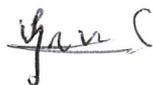
Monsieur François RAMPELBERG rappelle les noms des adjoints élus : Jean PONS - Nathalie MUSSOT - Gérard LAINÉ - Odile VANDENBROUK - Patrick PETITJEAN.

Aucunes observations, ni réclamations de la part des membres du Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

La séance est levée à 11 h 15.

La Secrétaire,



Sylvie GRÜN



Le Maire,



François RAMPELBERG